

Message du Conseil municipal de Grandval relatif à la votation populaire du 13 décembre 2020



1. Acceptez-vous le budget 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val ?

Sur 156 élèves du Syndicat scolaire, 59 élèves viennent du village de Grandval.

Les frais du Syndicat sont répartis entre les communes membres selon une clé de répartition basée sur la population et le nombre d'élèves.

Les frais estimés en 2021 pour le village de Grandval sont les suivants :

Enseignement enfantine	CHF	33'051.50
Enseignement primaire	CHF	144'668.60
Enseignement secondaire	CHF	38'508.20
Fonctionnement	CHF	82'932.50
Coût total	CHF	299'160.80

Par rapport au budget 2020, cela représente une augmentation de CHF 6'511.40.

Cette augmentation peut être expliquée par l'augmentation du nombre d'élèves (2020 : 55) et le fait que plusieurs élèves suivent dorénavant un enseignement secondaire.

Le détail du budget est disponible sur le site internet www.grandval.ch ou au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter le budget 2021 du Syndicat scolaire.

2. Acceptez-vous un crédit d'engagement de CHF 55'000.-- pour le contrôle et le curage des collecteurs communaux ?

Le réseau communal des canalisations a été contrôlé en 2002 et 2003 lors de l'instauration du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux).

Le PGEE, s'appuyant sur les directives du VSA (association suisse des professionnels de l'assainissement) préconise un entretien régulier du réseau des canalisations, à savoir un curage tous les 5 ans et un contrôle tous les 10 ans. Cela concerne environ 6'000 mètres de canalisations.

Le SEME (Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs) a également conseillé aux communes membres, de procéder au contrôle et au curage de leurs canalisations si cela n'avait pas été fait durant la période recommandée.

Après plusieurs demandes d'offres auprès d'entreprises régionales spécialisées, le Conseil municipal vous propose de voter sur un crédit d'engagement de CHF 55'000.--. Ces travaux sont nécessaires pour le bon fonctionnement de nos installations d'eaux usées. Cet investissement n'engendrera pas d'augmentation du prix de l'eau usée.

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 55'000.--.

3. Acceptez-vous le budget 2021 de la Municipalité de Grandval ?

Les taxes suivantes sont appliquées à Grandval et ne font l'objet d'aucun changement :

Quotité d'impôt	1.74
Taxe immobilière	1.2 ‰
Taxe des pompes	5 % mais au maximum CHF 450.--
Taxe des chiens	CHF 50.-- et CHF 10.-- pour le 1 ^{er} chien de ferme
Taxe eau propre	CHF 2.90 m ³
Taxe épuration	CHF 4.50 m ³
Unité de raccordement	CHF 7.80
Taxe ordures	CHF 100.-- par personne dès 20 ans CHF 190.-- pour les entreprises jusqu'à 3 employés CHF 300.-- pour les entreprises dès 4 employés

Le budget 2021 se solde par un excédent de revenu du compte global de CHF 7'481.--. Le compte global est composé de l'excédent de revenu des financements spéciaux (eaux propres et usées et compte des déchets) d'un montant de CHF 4'481.-- ainsi que de l'excédent de revenu du compte général (toute la commune sans les financements spéciaux) de CHF 3'000.--

Il s'agit d'un budget « prudent », car les conséquences du Covid-19 (et du semi-lockdown) sont difficiles à évaluer. En effet, les revenus de la population et des entreprises (chômage, chômage partiel, réduction d'activité, etc.) de 2020 impactent les finances communales l'année suivante. A ce titre, il s'agit d'une estimation dans le budget 2021.

Ensuite, certains postes du budget ont été adaptés en comparaison des années précédentes. Le Conseil municipal a pour projet d'installer des panneaux indiquant le nom des rues dans tout le village pour un montant d'environ CHF 15'000.--.

Voici un résumé des résultats attendus

	Budget 2021	Exercice 2019
Résultat annuel CR, compte global	7 481	343 856.51
Résultat annuel CR, compte général	3 000	303 525.80
Résultat annuel, financements spéciaux (selon législation)	4 481	40 330.71
Revenu de l'impôt des personnes physiques	678 923	721 528.45

Revenu de l'impôt des personnes morales	12 000	15 729.10
Taxe immobilière	56 000	55 921.25
Investissements nets	270 000	93 833.05

Ci-dessous, vous trouverez le tableau présentant le détail des comptes autofinancés. La perte prévue par le compte des eaux usées n'est pas alarmante en raison de la réserve très élevée qui avait permis une baisse du prix de l'eau en 2019. Le compte des déchets est équilibré en raison de l'augmentation de la taxe en 2019.

	Charges	Revenus
Compte global	1 662 803	1 670 284
Excédent de charges/de revenus	7 481	
Compte général	1 441 013	1 444 013
Excédent de charges/de revenus	3 000	
FS "alimentation en eau"	106 093	111 102
Excédent de charges/de revenus	5 009	
FS "traitement des eaux usées"	78 697	78 169
Excédent de charges/de revenus		528
FS "gestion des déchets"	37 000	37 000
Excédent de charges/de revenus		

La comptabilité est tenue selon le système MCH2. Il est important de préciser qu'un investissement dépassant CHF 20'000.-- impactera la comptabilité des investissements (limite de l'inscription des investissements à l'actif).

Les investissements suivants ont été ajoutés au budget des investissements :

Objet	Explications	Montant
Mise à jour des archives	Cette mise à jour est nécessaire pour répondre aux normes cantonales.	CHF 35'000
Entretien des chemins compris dans la REP	Il s'agit des chemins blancs menant à Belprahon et Eschert. Le chemin blanc menant à Crémines sera réalisé en 2022. Le budget total avait été voté en décembre 2018.	CHF 60'000

Réalisation du Plan général d'alimentation en eau (PGA)	Depuis 2012, le canton exige qu'un PGA soit réalisé. Tant qu'un PGA n'a pas été approuvé par le canton, nous ne pouvons plus toucher de subventions relatives aux travaux d'installation en eau potable. Le plan directeur d'alimentation en eau de Grandval date de 1993. Il est donc nécessaire de mettre à jour le PGA pour répondre aux exigences supérieures.	CHF 30'000
Achat d'UV pour la désinfection des réservoirs	Nécessaire pour répondre aux normes supérieures relatives à la distribution de l'eau potable.	CHF 45'000
Contrôle et curage des collecteurs communaux	Voir point 2 de la votation.	CHF 55'000
Finalisation du Plan d'aménagement local (PAL)	Le PAL est actuellement en examen préalable auprès de l'OACOT. Il sera finalisé en 2021.	CHF 45'000.
Total	Investissements nets	CHF 270'000

Le détail du budget est disponible sur le site internet www.grandval.ch ou au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter le budget 2021 qui présente un excédent de revenu du compte global de CHF 7'481.--.

4. Acceptez-vous la reconduction de l'organe de vérification des comptes (Fiduciaire soresa sa) pour la période 2021-2024 ?

La Fiduciaire soresa sa agit comme organe de vérification des comptes depuis 2012.

Les comptes communaux doivent être vérifiés chaque année par des experts ayant des connaissances approfondies du système MCH2.

Les frais relatifs à la vérification des comptes est d'environ CHF 6'000.-- par année. Dans ces frais sont compris la vérification et le conseil tout au long de la période comptable.

Le Conseil municipal vous recommande d'accepter la reconduction de l'organe de vérification des comptes actuel. Depuis de nombreuses années, la commune est satisfaite de leur travail et apprécie leur professionnalisme et leur excellente collaboration.

Le Conseil municipal